



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET** : Signature du contrat d'objectifs « Prévention, Tri des déchets et Economie Circulaire » entre la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur et la Communauté de Communes du Pays des Paillons

**Décision n° 22 11 08**

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 10 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Pierre Donadey par Monsieur Cyril Piazza, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Francis Tujague Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.

*Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance*

Monsieur Branda, Vice-président délégué à la gestion des déchets, rappelle que le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets PRPGD, adopté en 2019 fixe des objectifs, notamment quantitatifs, pour atteindre les ambitions nationales et européennes en matière de prévention, de réemploi et de valorisation. Cette planification identifie la nécessité de mieux différencier la gestion des déchets des activités économiques (DAE) de celle des déchets des ménages et souligne les besoins d'équipements de valorisation matière, particulièrement pour les déchets organiques.

Dans ce cadre, la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur propose aux collectivités qui sollicitent un soutien financier régional de signer un contrat d'objectifs COD « Prévention,

Tri des déchets et Economie Circulaire » les engageant dans une démarche globale de prévention et de gestion des déchets.

Ce contrat comprend 4 axes de travail :

- Axe 1 : Elaborer une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets en cohérence avec la planification régionale
- Axe 2 : Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme et leur programmation budgétaire répondant à l'axe 1.
- Axe 3 : Adhérer au minimum à un des différents réseaux régionaux de prévention : Compost Plus, Remed, Zéro déchets plastiques en Méditerranée, Réseau des Ressourceries, Réseau de lutte contre le Gaspillage alimentaire....
- Axe 4 : Adhérer à la Charte Zéro déchet plastique régionale.

C'est au sein de ces 4 axes que s'inscrivent les 17 actions proposées par la CCPP dont les plus notables sont :

- La mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
- La gestion différenciée des déchets non ménagers pris en charge actuellement par le service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD)
- La généralisation du tri à la source des biodéchets

Après plusieurs mois consacrés à l'élaboration du contrat d'objectif (COD) par les membres du groupe de travail déchets, en partenariat avec les techniciens de la Région, et la présentation des travaux menés lors de deux réunions des membres du bureau de la CCPP le 16 juin et le 25 octobre 2022, il est proposé aux membres du conseil communautaire d'approuver le COD et son annexe tels que joints à la présente délibération.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,  
après en avoir délibéré,**

- **Approuve** la signature du contrat d'objectifs « Prévention, Tri des déchets et Economie Circulaire » et ses annexes entre la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur et la Communauté de Communes du Pays des Paillons.

- **Autorise** Monsieur le Président à signer ce contrat ainsi que tous les documents relatifs à sa mise en œuvre.

*Nombre de conseillers en exercice : 30*

*Nombre de présents : 26*

*Nombre de votants : 30*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingoard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo*

*Contre : /*

*Abstentions : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**C. DRAGONI**



**LE PRÉSIDENT**  
**C. PIAZZA**

